

La charte du randonneur. **Randonner avec des animaux**

En grande randonnée, la tentation est grande de parcourir un sentier avec son chien ou un autre compagnon à quatre pattes comme un âne ou une mule, voire un lama !

Partir avec un âne

En France, l'âne est l'animal de bât par excellence. Son pas est sûr dans les chemins plus ou moins escarpés, et ses exigences alimentaires sont modestes. Randonner avec un âne est de surcroît un bon moyen de motiver les enfants à marcher. Conduit par une longe, l'âne de bât transportera sur son dos les bagages, à hauteur de 3 à 4 sacs à dos, soit 30 à 40 kg. Il portera aussi, le cas échéant, les enfants fatigués. L'apprentissage des gestes nécessaires - que le loueur vous montrera avant le départ- est simple et rapide. La seule contrainte étant, outre un rythme de marche plutôt lent, l'impossibilité de passer avec l'animal sur des sentiers ou des passerelles étroites. Il faut donc bien examiner avec l'ânier l'itinéraire projeté. Certains sentiers ou régions sont même particulièrement riches en âniers* et en gîte susceptible de les recevoir comme le GR® 70 ou chemin de Stevenson dans les Cévennes. Gardez à l'esprit qu'un âne, comme tout animal, peut avoir des réactions potentiellement dangereuses s'il se sent menacé. Soyez attentif au langage corporel de votre animal. Faites surtout attention aux morsures et aux ruades, et ne laissez pas vos enfants se faufiler derrière lui.

*La liste des âniers et un livret de conseils sont disponibles auprès de la [Fédération nationale ânes et randonnée](#) (FNAR).

Partir avec son chien

Partir avec son chien, c'est s'assurer d'une présence rassurante et réconfortante pour ceux qui randonnent seuls. En revanche, cela implique une organisation plus poussée si vous partez sur plusieurs jours ; en plus de vos vivres, il faudra prévoir celles de votre compagnon et sa couverture (tout comme vous emportez un sac de couchage pour vous-même). De même, tous les refuges et les gîtes n'acceptant pas les animaux, il faudra se renseigner au moment de la réservation.

Votre animal peut transporter une partie de ses affaires lui-même à l'aide d'un sac de bât adapté à sa morphologie. (Ces articles sont de plus en plus fréquents dans les catalogues des spécialistes des articles canins.) Pensez à habituer l'animal à son chargement avant de partir.



Enfin, très important, surveillez l'état de ses pattes. Les coussinets sont relativement fragiles et sensibles à la neige et à la chaleur. Les inspecter à chaque pause pour retirer les éventuels cailloux coincés, permettra par ailleurs de le soulager et de prévenir les coupures qui handicaperaient sa marche. Prévoir un désinfectant spécifique et ne pas hésiter à consulter un vétérinaire en cas de blessure, plutôt que de risquer une aggravation en forçant la marche. Pour les chiens pratiquants beaucoup, notamment sur les terrains très accidentés, des bottines peuvent être une solution à condition d'être bien aérées. Profitez de chaque pause pour vérifier l'absence de tiques. Enfin, prenez tous ses papiers et pensez à effectuer les soins préventifs nécessaires avant de partir.

Il faut savoir qu'en règle générale rien n'oblige à tenir son chien en laisse dans les espaces publics, l'important étant que ce dernier ne s'éloigne pas de son maître. Toutefois, vous êtes obligé d'avoir une laisse et une muselière sur vous, prêtes à être utilisées si on vous le demande (et ce même si votre chien ne fait pas parti des races à risques). Par exemple, si votre chien provoque des dégâts, c'est vous qui serez considéré comme responsable. Mieux vaut donc l'attacher quand vous n'êtes pas sûr de sa réaction.

Les chiens sont interdits, même en laisse, dans les parcs nationaux et dans certains espaces naturels protégés. Afin de préserver le gibier, il est également interdit de laisser les chiens sortir des allées forestières du 15 avril au 15 juin, sauf s'ils sont tenus en laisse. L'obligation de tenir son chien, ou l'interdiction de l'amener, peut être également prescrite par les autorités locales, dans les zones où paissent les troupeaux par exemple. Dans les zones d'élevage, il vaut mieux le tenir en laisse, car un chien peut provoquer un mouvement de panique au sein d'un troupeau. N'approchez surtout pas avec votre chien des troupeaux gardés par les patous, les grands chiens de berger blancs. Leur instinct de défense de leur troupeau peut les amener à attaquer votre animal, voire vous-même. Passez au large.

D'autres règles de comportement relèvent de l'évident savoir-vivre : retenir son chien près de soi à proximité d'autres promeneurs, veiller à ce que le chien n'effraie pas les chevaux si vous croisez des cavaliers, ne pas gêner les cyclistes.

Enfin, il vous faut être conscient que partir avec votre chien réduit drastiquement vos chances d'observer la faune sauvage. Même si vous l'attachez, les animaux sentiront sa présence et s'éloigneront. Votre chien peut également se perdre en poursuivant un chamois ou un chevreuil. Un chien a souvent peur de ce qu'il ne connaît pas, il faudra donc l'habituer progressivement à des expériences nouvelles pour lui comme rencontrer des cavaliers, ou des troupeaux ovins et bovins.

En règle générale, ne partez avec votre chien que si vous connaissez ses réactions, ses capacités physiques et êtes sûr de son obéissance. Après, tout dépend de la taille de votre animal et de sa condition physique. Tout comme vous, il doit être bien entraîné avant de partir pour une longue randonnée.

Des compagnons exotiques



Encore peu présents en France, les lamas possèdent pourtant des aptitudes non négligeables pour l'accompagnement de la randonnée notamment en moyenne montagne. Originaires de ce milieu, ils sont parfaitement adaptés à l'altitude et leurs pieds sont plus sûrs que ceux des ânes. Leur petite taille relative, leur permet de passer par des passages étroits. En contrepartie, leur charge de bât devra être moins lourde (de 20 à 30 kg). [L'association Française Lamas et Alpagas](#) répertorie les professionnels qui proposent des randonnées avec ces animaux.